

Fédéralisme romand

Autor(en): **Piguet, Alfred**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **4 (1946)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-132287>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Fédéralisme romand

par ALFRED FIGUET,

directeur de la Chambre de commerce vaudoise

C'est précisément dans le domaine économique, autrement dit sous l'aspect concret, pratique et matériel que le fédéralisme est nécessaire. Il n'y a pas en Suisse, actuellement, de division fondamentale en politique ou en religion. En revanche les conditions — par conséquent les intérêts et les mœurs — diffèrent et les questions à résoudre ont un tout autre aspect selon qu'on se place en deçà ou au delà de la Sarine.

On a par trop tendance, en Suisse alémanique, à ne pas tenir compte assez des motifs expliquant la divergence.

Combien de fois ne nous a-t-on pas reproché les subventions que nous aurions réclamées, objecté que nous ne nous embarrassions pas de nos principes en excipant d'un besoin de protection. L'argument n'est pas contraire à la logique formelle. Il méconnaît simplement le fait essentiel que c'est la majorité qui a tracé la voie en s'inspirant de ses raisons propres et qu'à moins de nous insurger, ce à quoi nous ne voulions ni ne pouvions nous résoudre, il ne nous restait qu'à participer, sauf à réclamer, le plus souvent en vain, qu'on voulût bien respecter nos particularités, ce qui nous donnait l'air de renchérir.

Ce fut certes une erreur et nous avons fini par le reconnaître ou du moins nous commençons à nous en persuader. Mais elle était à notre honneur. Tout récemment encore, à propos de l'abrogation des arrêtés concernant les grands magasins, M. le conseiller fédéral Stampfli s'est montré surpris que nous réclamions à la fois la suppression des pleins pouvoirs et la continuation de la politique inaugurée en 1933. Il s'est refusé à voir qu'à cette époque il n'y avait pas non plus de pleins pouvoirs lorsqu'à l'incitation des associations centrales on a pris des mesures afin d'atténuer les effets de la déflation, et que néanmoins la législation de crise a vu le jour. Il n'a surtout pas voulu consentir à une discrimination

dans les circonstances alémaniques et romandes. Or c'était de cela qu'il s'agissait réellement.

On veut des solutions uniformes alors que les fondements ne sont pas identiques. Ainsi la pléthore d'entreprises est beaucoup moins accentuée en Suisse alémanique. Il existe à Zurich 8129 raisons individuelles inscrites au registre du commerce, alors qu'on en compte exactement 6424 dans le canton de Vaud et 3347 dans celui de Genève. Or la population zurichoise est de 683.600 âmes. Il y a 348.600 habitants dans le canton de Vaud et 179.900 à Genève. On est bien forcé de constater qu'il y a disproportion et ce serait plus saisissant si l'on comparait les exploitations non inscrites.

Examinons plutôt un autre aspect du phénomène, à savoir : la concentration des capitaux, qui nous révélera l'ampleur des moyens respectifs. Au début de 1943, 1358 millions de francs étaient investis dans 2205 sociétés anonymes à Zurich. En Argovie, 364 sociétés anonymes réunissaient 441 millions de francs alors que, dans le demi-canton de Bâle-Ville, on recensait 1249 sociétés anonymes, dont la capacité totale équivalait à 1422 millions de francs. Si nous divisons le montant des fonds par celui des sociétés, nous obtenons une moyenne par entreprise de 1,2 million de francs en Argovie, 1,14 million à Bâle et 616.000 francs à Zurich.

En Suisse romande, les chiffres sont inversés. Nous trouvons 400 sociétés anonymes à Fribourg pour 88 millions de francs investis, 2796 dans le canton de Vaud pour 508 millions de francs, 992 à Neuchâtel pour 148 millions de francs et 4172 à Genève pour 591 millions de francs. La moyenne individuelle est de 220.000 francs à Fribourg, de 182.000 francs dans le canton de Vaud, de 149.000 francs à Neuchâtel et de 142.000 francs à Genève. Encore faudrait-il considérer que, depuis la guerre, un certain nombre de groupements alémaniques ont établi leur for en dehors de leur lieu d'exploitation pour des motifs de convenance ou de commodité. L'inégalité de moyens est en réalité beaucoup plus marquée.

Assurément, la raison d'être et le but de la société anonyme étant de mobiliser de grands capitaux en acceptant l'inévitable inconvénient consistant à diminuer la responsabilité personnelle et l'active intervention de l'entrepreneur dans ses affaires, il est constant que la société anonyme est mieux comprise et

utilisée en Suisse alémanique que chez nous où l'on s'accommode un peu trop facilement de ses déficits sans justification suffisante. Il serait par trop superficiel d'alléguer simplement que cela tient à la mentalité, qu'il n'y a qu'à le vouloir pour y porter remède. On fera mieux de se souvenir que, sous l'ancien régime, Zurich, Berne et Bâle avaient la prépondérance économique et qu'entretenant un artisanat florissant, ces cantons-villes empêchaient leurs sujets de les concurrencer. Leur avance était considérable au moment de la révolution industrielle et leur expérience aussi bien que leur organisation les prémunirent contre un individualisme excessif. Il n'en fut pas de même ailleurs où tout était à faire et c'est pourquoi les mœurs ne sauraient concorder. De nos jours encore, on se ressent de la domination bernoise en pays vaudois, les gouvernements libéraux n'ayant fait que continuer la routine administrative exclusivement favorable à l'agriculture, et ce jusque tout récemment.

En nous imposant des solutions centralisatrices à l'instar de la loi fédérale sur la concurrence déloyale ou de la loi sur le travail dans les arts et métiers, dont le projet est actuellement à l'étude, on nous empêche à la fois d'assainir nos métiers et de maintenir ce que nous avons créé dans des conditions particulièrement difficiles. Il saute aux yeux que, si l'on continue à unifier pour le seul bien des trusts étendant leur activité sur tout le territoire comme on l'a fait depuis la crise et si, privés de leurs possibilités d'expansion au dehors, les cartels alémaniques en viennent à prospecter toujours plus le marché intérieur, on en arrivera fatalement à nous priver de nos moyens d'existence: un problème autrement sérieux que tout ce que nous avons connu jusqu'ici se posera qu'on le veuille ou non.

Car s'il est aisé de centraliser lorsqu'on est en état de dominer la politique, il est plus ardu de normaliser les bases économiques, en admettant qu'on en ait le désir et la volonté ce qui est une autre histoire. Au regard des transports, la position des cantons situés à proximité du Rhin et sur la route traversant l'Europe en empruntant le Gothard a toujours été privilégiée. L'avantage était plus marqué lorsque les communications étaient rares et lentes. Il subsiste encore, en dépit du rail, de la route et des ailes, et ne serait atténué sensiblement que par l'aménagement du canal transhelvétique avec ou sans prolongement jusqu'à la Méditerranée.

En attendant, nous avons dû et devons nous contenter de produire à grands frais des spécialités légères et de manutention délicate, alors que l'industrie lourde est localisée au centre et au nord du pays.

C'est cela le motif profond de la divergence et l'explication de tout le développement que nous avons indiqué. On n'y changera jamais rien. Du moins conviendrait-il de le reconnaître et d'en tirer la conclusion qui s'impose. A moins de restaurer un fédéralisme agissant, nous allons au-devant de difficultés considérables et de répercussions dangereuses. Il vaut bien mieux le souligner que de laisser s'établir une évolution qui, à la longue, aboutirait à préférer l'unité à l'union.

D'ailleurs nous ne revendiquons rien qui ne soit conforme à nos coutumes, à nos droits. Nous demandons le retour à la souveraineté cantonale et nous prétendons qu'il n'en résultera nul dommage économique général, au contraire, étant entendu que nous reconnaissons pleinement la nécessité d'une action commune à l'extérieur ; la libre utilisation de nos langues et des traductions transmises à temps, si même il en résultait quelques complications administratives ; un accord financier raisonnable impliquant les contingents cantonaux constitutionnels combinés avec l'impôt à la source ; enfin et surtout la restitution de nos garanties en fait de votations populaires au sens de l'initiative en cours de lancement.

Tout cela n'est que juste et nécessaire. Espérons fermement qu'on finira par le reconnaître, et cela pour le bien de la Confédération tout entière.

Alfred FIGUET.